



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16059583

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le 18 AVR. 2016

Pour le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0466.677.787

Dénomination

(en entier) : **BIERMANS-MERCIER ET FILS**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Avenue Président Roosevelt 126 - 5060 Sambreville

Objet de l'acte : **PROJET DE FUSION**

Dépôt au Greffe d'un projet de fusion par absorption de la SPRL " Holding Michaux Jean-Pol " par la SA "Biermans-Mercier et Fils", dont le texte intégral est le suivant:

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE « HOLDING MICHAUX JEAN-POL » PAR LA SOCIETE ANONYME « BIERMANS-MERCIER ET FILS »

I. INTRODUCTION

Nous soussignés, le gérant de la société privée à responsabilité limitée « HOLDING MICHAUX JEAN-POL », et les administrateurs de la société anonyme « BIERMANS-MERCIER ET FILS », établissons par les présentes, le projet de fusion par absorption de la SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL » par la SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS » et ce, conformément au prescrit de l'article 693 du Code des Sociétés.

Ce projet de fusion a pour objectif d'éclairer l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion.

Ce projet ne reprendra pas tous les renseignements requis par le Code des Sociétés, certains de ceux-ci étant inutiles. En effet, la SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS » détenant la totalité des parts sociales de la SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL », il n'est plus nécessaire de calculer le rapport d'échange, de déterminer les modalités de remise des actions de la société absorbante aux associés de la société absorbée et, de fixer la date à partir de laquelle les actions de la société absorbante émises auraient donné le droit de participer aux bénéfices.

II. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1. SOCIÉTÉS CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION

A. Société absorbante

Forme juridique : Société anonyme.

Raison sociale : BIERMANS-MERCIER ET FILS.

Siège social : La société est établie à 5060 Sambreville, avenue Président Roosevelt, n° 126.

Objet social : Suivant ses statuts :

« La société a pour objet de faire, pour son compte, toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, de leasing, d'aliénation partielle ou totale, de promotion, d'entretien, de construction, de réparation, de location, d'exploitation, de gestion, de mise en valeur, de lotissement de tous immeubles ou parties divisées ou indivises d'immeubles généralement quelconques. Toutes opérations relatives à la prise et la remise de fonds de commerce ainsi que l'exposition et l'administration de tous biens immobiliers généralement quelconques, et ce pour son compte propre.

Elle pourra en outre effectuer tous travaux, études, missions ou assistance en matière financière, administrative, fiscale, sociale et juridique ainsi que dans le domaine de la création, l'organisation, l'exploitation et le fonctionnement des entreprises au point de vue financier, administratif, commercial, technique ou autres. La société aura encore pour objet, l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières et plus principalement d'actions, d'obligations, ou titres généralement quelconques cotés ou non en bourse. La prise de participation financière dans des sociétés de droit belge ou étranger. Cette activité sera exercée exclusivement pour le compte propre de la société. La société pourra faire toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation. Elle pourra réaliser ces activités en Belgique et à l'étranger, soit directement, soit par l'entremise de tiers. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser, directement ou indirectement, le développement de ses affaires. La société pourra également exercer des fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés. ».

B. Société absorbée

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée.

Raison sociale : HOLDING MICHAUX JEAN-POL.

Siège social : La société est établie à 5190 Moustier-sur-Sambre, rue de Jemeppe, n° 25D.

Objet social : Suivant ses statuts :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, seule ou en association avec des tiers, la gestion pour compte propre d'un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, incluant notamment mais non exclusivement des actions et parts belges ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent ; des obligations, bons de caisse, warrants, options et titres analogues, des terrains et constructions, maisons et immeubles et, en général, toute valeur mobilière et immobilière. La société pourra, d'une façon générale, accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation. Elle pourra notamment exercer tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque et se porter caution ou prendre des engagements pour autrui. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés, en Belgique ou à l'étranger, ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. ».

2.2. DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'OPÉRATION PORTERA EFFET

L'absorption de la SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL » par la SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS » portera effet à partir du 1er janvier 2016.

A partir de cette date, les opérations de la société « HOLDING MICHAUX JEAN-POL » sont considérées des points de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société « BIERMANS-MERCIER ET FILS ».

2.3. DROITS ASSURÉS OU MESURES PROPOSÉES POUR LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE TITULAIRE DE DROITS SPÉCIAUX

Aucun droit spécial n'est attaché aux parts sociales de la SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL ». Aucun autre titre que les parts sociales n'a été émis relativement à cette société.

2.4. EMOLUMENTS SPÉCIAUX

Nous ne devons pas faire appel aux services d'un cabinet de Réviseurs d'Entreprises compte tenu du fait que nous vous proposons une fusion simplifiée. Aucun émolument spécial ne sera donc octroyé.

2.5. AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION DES SOCIÉTÉS APPELÉES À FUSIONNER

Aucun avantage particulier n'est attribué au gérant de la société privée à responsabilité limitée « HOLDING MICHAUX JEAN-POL » et aux administrateurs de la société anonyme « BIERMANS-MERCIER ET FILS ».

Volet B - Suite

III. CONCLUSIONS

Avant de clôturer notre projet pour la fusion par absorption de la SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL » par la SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS », nous souhaitons rappeler, que conformément au prescrit légal, aucun rapport des organes de gestion et aucun rapport d'un Réviseur d'Entreprises ou d'un expert-comptable ne sera établi et ce, parce qu'aucun rapport d'échange n'a été calculé compte tenu du fait que la SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS » détient la totalité des parts de la SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL ».

Il appartient aux Assemblées générales de la société absorbante et de la société absorbée de décider sur base de ce projet, de procéder à la fusion par absorption de la SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL » par la SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS ».

Fait en deux exemplaires, à Sambreville, le 13 avril 2016.

SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS »
gérante de la
SPRL « HOLDING MICHAUX JEAN-POL »,
représentée par
Frédéric BIERMANS.

SA « BIERMANS-MERCIER ET FILS »
représentée par
Frédéric BIERMANS et Anne NENIN,
Administrateurs

Frédéric BIERMANS,
Administrateur.